
1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1853.

BILL.

Acte pour déclarer valides les brevets d'étudiants en droit, enregistrés dans une certaine période après le délai accordé par l'acte pour incorporer le barreau du Bas-Canada.

Reçu et lu, la 1ère fois, jeudi, 3 mars 1853.

Seconde lecture, mercredi, 9 mars 1853.

M. GOVIN.

QUEBEC:

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE